

Abonnement saison automne-hiver 2018/19— CONTRAT LEGUMES « GRAND » PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmalo@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 40 ter, square des caraïbes 35400 ST MALO

Je, soussigné(e),
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2018 souscrit un
abonnement pour la saison **automne-hiver 2018/19 (26 semaines)** d'un montant total de
465,40€, le grand panier est à 17,90€. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins

quatre permanences distribution (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides,
disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je
reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et
peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma
juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **465,40 € le 3 Octobre 2018**
- 2 règlements : **232,70 € le 3 Octobre 2018 et le 2 Janvier 2019**
- 3 règlements : **155,40 € le 3 Octobre, 155€ le 5 Décembre 2018 et le 6 Février 2019**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**EARL La Petite Claye des champs**». (pour les membres adhérents
prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 3 octobre 2018 au 27 Mars 2019**, entre **18h30 et**
19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo. Les vacances du producteur
(incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui
d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur

le.....

Abonnement saison automne-hiver 2018/19— CONTRAT LEGUMES « GRAND » PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmalo@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 40 ter, square des caraïbes 35400 ST MALO

Je, soussigné(e),
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2018, souscrit un
abonnement pour la saison **automne-hiver 2018/19 (26 semaines)** d'un montant total de
465,40 €, le grand panier est à 17,90 €. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins

quatre permanences distribution (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides,
disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je
reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et
peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma
juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **465,40 € le 3 Octobre 2018**
- 2 règlements : **232,70 € le 3 Octobre 2018 et le 2 Janvier 2019**
- 3 règlements : **155,40 € le 3 Octobre, 155€ le 5 Décembre 2018 et le 6 Février 2019**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**EARL La Petite Claye des champs**». (pour les membres adhérents
prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 3 Octobre 2018 au 27 Mars 2019**, entre **18h30 et**
19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo. Les vacances du producteur
(incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui
d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur

le.....